



## APEL – Service de Covoiturage

### **Service de Covoiturage pour les écoles, collège, lycée Saint - Louis, Sainte – Marie :**

Le covoiturage est clairement distinct d'un service de transport de personnes car il s'inscrit dans un cadre non professionnel dans le cadre d'un déplacement effectué par le conducteur pour transporter son enfant.

L'APEL de St-Louis – Ste Marie vous propose un formulaire pour le covoiturage entre le domicile et les établissements scolaires. Il est strictement réservé aux parents d'élèves scolarisés dans les écoles, collège, lycée de Saint-Louis – Sainte-Marie.

Ce formulaire a pour fonction de faciliter la relation des parents à leur demande et concernant uniquement le covoiturage.

Seuls les parents peuvent s'inscrire par conséquent les établissements St-Louis – Ste Marie ainsi que l'APEL déclinent toute responsabilité de mise en relation des parents.

Dans votre inscription, vous devez renseigner l'établissement fréquenté par votre enfant, votre ville et code postal, votre email pour être contacté par d'autres parents.

Sachez aussi que le covoiturage n'entrera pas en compte dans la constitution des classes.

### **Responsabilités :**

Les parents utilisent le service sous leur seule et entière responsabilité, de plus ils sont seuls responsables de leurs enfants et de leurs comportements.

Les établissements scolaires St Louis – Ste Marie ainsi que l'APEL ne pourraient pas être tenus responsables du mauvais comportement d'individus, de retard, absence, accident ou tout autre préjudice lié de près ou de loin au système de covoiturage mis en place.

Il s'agit uniquement d'un service d'aide à la mise en relation de parents ayant des besoins de co-voiturages.